

Commission d'enquête

Centre français des Fonds et Fondations

La commission d'enquête sénatoriale sur la transparence du financement des politiques publiques par des acteurs privés a remis ses recommandations. Le CFF avait été auditionné pour éclairer les travaux de la commission sur les liens du secteur avec la puissance publique et décrire la philanthropie telle que nous l'observons au quotidien. Nous avons à ce titre rappelé nos convictions :

- Le CFF et les organisations que nous représentons portent une philanthropie exigeante, responsable et transparente.
- Les fonds et fondations s'inscrivent pleinement dans une double logique partenariale. Avec tous les acteurs de l'État avec qui nous dialoguons, sans volonté ni vocation de se substituer à leurs rôles et missions, et avec les associations financées, dont l'indépendance et le pouvoir d'agir doivent toujours être préservés.
- L'État dispose des outils législatifs et réglementaires nécessaires pour effectuer ses contrôles et sanctionner les manquements, mais il manque de moyens humains pour les mettre en œuvre. Dans un écosystème où les manquements existent mais sont résiduels, nous soutenons les démarches de contrôle, qui renforcent la confiance.
- L'engagement privé, des citoyens comme des entreprises, pourrait être renforcé par la mise en

œuvre d'une véritable politique de la générosité, appuyée par un pilotage interministériel centralisé et placé sous l'égide du Premier ministre.

Qu'en retenir ?

Le rapport souligne d'abord la contribution essentielle du secteur dans différents domaines, son dynamisme, et rappelle « la place de la philanthropie comme acteur de la démocratie » et le regard positif de l'opinion publique sur cette forme d'engagement. Il souligne également l'importance de la stabilité du régime fiscal d'incitation aux dons dans le développement du secteur, quand ce dernier fait encore l'objet de nombreuses interrogations.

La commission d'enquête met l'accent sur une demande forte du CFF qu'est la nécessité de doter les administrations des moyens humains nécessaires au suivi et au contrôle des organismes philanthropiques. Si certaines modifications restent souhaitables, par exemple la dissolution des fonds de dotation inactifs, le principal frein reste le manque d'agents formés et dédiés à la tâche.

La commission recommande enfin de simplifier la reconnaissance d'utilité publique, enjeu majeur sur lequel le CFF travaille conjointement avec le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur, ainsi que la nécessité de disposer de davantage de données.

Nous observons toutefois plusieurs angles morts :

- Les fondations dites « opératrices », qui ne collectent pas nécessairement de dons, sont absentes des travaux bien qu'elles participent au déploiement de politiques publiques et proposent une alternative privée non lucrative précieuse dans de nombreux secteurs cruciaux pour nos concitoyens (santé, enfance, grand âge, etc.).
- Le volet interministériel proposé reste cantonné aux missions de contrôle, quand notre secteur appelle à un véritable pilotage politique et administratif interministériel des politiques publiques relatives à la générosité, en vue de voir la philanthropie des particuliers et des organisations se développer encore.
- Le rapport et la communication faite autour de celui-ci consacrent une large part à l'opacité de certains montages et aux stratégies d'influence, sans toujours distinguer suffisamment ces pratiques marginales de l'écrasante majorité des structures philanthropiques transparentes et vertueuses, nuance que nous appelons à préserver dans les suites données au rapport.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Si la représentation nationale et les administrations entendent se saisir des recommandations de la commission, nous les appelons fortement à associer les têtes de réseau du secteur philanthropique et associatif à

leur démarche, qui devrait selon nous s'inscrire dans une réflexion plus globale sur le regard que porte la puissance publique sur notre secteur et sur la complémentarité entre l'action publique et l'initiative privée. Le CFF et les organisations réunies au sein de la Coalition Générosité se tiennent, comme toujours, à la disposition des pouvoirs publics pour avancer sur ces sujets structurants pour le secteur.

Nous remercions Sonia de La Provôté et Colombe Brossel, ainsi que l'ensemble des membres de la commission, pour leur écoute et restons à leur disposition pour poursuivre les échanges.

Nicolas MITTON | Directeur affaires publiques et juridiques

- 06 24 86 35 49

nicolas.mitton@centre-francais-fondations.org

Félix MIDOUX | Chargé de plaidoyer - 06 23 97 27 21

felix.midoux@centre-francais-fondations.org